

Séance du conseil municipal du 2 Mars 2018

Convocation du 23/02/2018.

Ordre du jour :

- Etat de répartition des charges du RPI année 2017 (en annexe) ;
- Convention avec la Fourrière Départementale de la Mayenne (SPA) pour 2018 (subvention 157,80 €) ;
- Crédit « fournitures scolaires 2018 » pour mémoire : 65€/élève en 2017 ;
- Compte de gestion 2017 du comptable du trésor (Commune, Assainissement et Lotissements) ;
- Compte administratif 2017 (Commune, Assainissement et Lotissements) ;
- Tableau des emplois de la Collectivité mise à jour suite à la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Vente Commune à MONSIMER Julien (terrain et partie des 2 garages Impasse de la Poste) désignation du notaire (Me GUILLERON) 60 m2 environ, soit d'après la délibération du 17/03/2017 à 35€/m2 ;
- Compte-rendu conseil d'école du 19/02/2018 ;
- Travaux rue de l'Oudon voirie et assainissement (consultation, demande de subvention, prêt) ;
- Lettre gérante du Bar/Jo en annexe ;
- Divers

L'an deux mil dix-huit, le Vendredi 2 Mars à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

L'ordre du jour de la séance et la convocation de la séance sont annexé au présent registre.

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kévin, M. PERCHARD Nicolas Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. GERAULT Marc

Secrétaire de séance : a été élu Madame LOUTELLIER Emilie

Pouvoir de vote : M. GERAULT Marc a donné pouvoir de vote à M. LOUVEL Frédéric

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2018

Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :

Etat de répartition des charges du RPI 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité a validé l'état de répartition des charges de fonctionnement du RPI pour l'année 2017, La Gravelle/La Brûlatte.

La commune de La Gravelle versera la somme de 27 061,51 € à la Commune de La Brûlatte, pour les élèves de La Gravelle scolarisés à l'école maternelle de La Brûlatte, et la Commune de La Brûlatte versera la somme de 21 068,77 € à la Commune de La Gravelle, pour les élèves de La Brûlatte scolarisés à l'école primaire de La Gravelle.

Convention avec la Fourrière Départementale de la Mayenne pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière au 1/01/2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les obligations des communes, relatives à la divagation des chiens et des chats sur leur territoire, sont précisées dans les textes actuellement en vigueur et notamment prévues par les articles 213 – 213.1 – 213.2 du code rural (loi n° 89-412 du 22/06/2009), les articles 213.3 – 213.4 – 213.5 – 213.6 du code rural (loi n° 99 du 6/01/1999) et les articles L 131.1 et L 131.2 du CGCT. Les communes ne disposant pas de fourrière peuvent faire appel à la Fourrière Départementale (SPA) dans le cadre d'une convention annuelle, c'est pourquoi M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour 2018 la convention avec la Fourrière Départementale de la Mayenne (SPA) pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière. La contribution due par la Commune de La Gravelle pour 2018 s'élève à 157,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de renouveler pour 2018 la convention annuelle, pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière, entre la Commune de La Gravelle et la Fourrière Départementale de la Mayenne (SPA) et donne délégation de signature à M. le Maire.

Crédit « fournitures scolaires 2018 »

A l'unanimité, suite à un vote à main levée, le conseil municipal a voté le crédit « fournitures scolaires 2018 » s'élevant à 65€/élève.

Comptes de gestion 2017

Commune :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le compte de gestion de la Commune 2017, qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de 50 014,60 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de 42 415,93 € ;

Assainissement :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le compte de gestion de l'Assainissement 2017, qui laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice de 581,42 € ;
- un excédent d'investissement de l'exercice de 34 721,01 €

Lot La Cassée :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le compte de gestion du Lot La Cassée 2017, qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de 82 137,93 € ;
- un excédent d'investissement de l'exercice à 0 €

Lot La Maison Neuve :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le compte de gestion du Lot La Maison Neuve 2017, qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de 9 727,48 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de 29 344,00 €

Comptes administratif 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a voté les comptes administratifs 2017 dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion ci-dessus énumérés, et M. le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote.

Commune :

Investissement :	Dépenses de l'exercice :	55 121,25 €
	Recettes de l'exercice :	97 537,18 €
	Résultat de l'exercice :	+ 42 415,93 €
	Résultat antérieur reporté :	- 10 067,73 €
	Résultat cumulé :	+ 52 483,66 €
 Fonctionnement :	Dépenses de l'exercice :	419 266,55 €
	Recettes de l'exercice :	469 281,15 €
	Résultat de l'exercice :	+ 50 014,60 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 125 745,56 €
	Résultat cumulé :	+ 175 760,16 €

Assainissement :

Investissement :	Dépenses de l'exercice :	17 724,21 €
	Recettes de l'exercice :	52 445,22 €
	Résultat de l'exercice :	+ 34 721,01 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 18 303,82 €
	Résultat cumulé :	+ 53 024,83 €
Fonctionnement :	Dépenses de l'exercice :	17 143,84 €

Recettes de l'exercice :	16 562,42 €
Résultat de l'exercice :	- 581,42 €
Résultat antérieur reporté :	+ 33 610,65 €
Résultat cumulé :	+ 33 029,23 €

Lot La Cassée :

Investissement :	Dépenses de l'exercice :	69 475,68 €
	Recettes de l'exercice :	69 475,68 €
	Résultat de l'exercice :	0,00€
	Résultat antérieur reporté :	- 58 719,58 €
Résultat cumulé :		- 58 719,58 €
Fonctionnement :	Dépenses de l'exercice :	69 556,58 €
	Recettes de l'exercice :	69 720,54 €
	Résultat de l'exercice :	+ 163,96 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 82 137,93 €
Résultat cumulé :		+ 82 301,89 €

Lot La Maison Neuve :

Investissement :	Dépenses de l'exercice :	187 268,00 €
	Recettes de l'exercice :	216 612,00 €
	Résultat de l'exercice :	+ 29 344,00 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 8 156,00 €
Résultat cumulé :		+ 37 500,00€
Fonctionnement :	Dépenses de l'exercice :	216 612,52 €
	Recettes de l'exercice :	226 340,00 €
	Résultat de l'exercice :	+ 9 727,48 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 8 014,30 €
Résultat cumulé :		+ 17 741,78 €

Mise à jour du tableau des emplois de la collectivité

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé la mise à jour du tableau des emplois suite à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, au service aide à la cantine, ménage des bâtiments, encadrement des TAP, garderie et accompagnement des élèves lors du transport scolaire du RPI.

Vente partie garages et terrain Impasse de la Poste

Il a été décidé la vente d'une partie des 2 garages de l'ancienne poste ainsi qu'une partie du terrain, soit 60 m2 d'après le bornage, au prix de 35€/m2 au propriétaire riverain situé au 9 Impasse de la Poste.

Travaux sur les réseaux EU/EP de la rue de l'Oudon : attribution du marché

M. le Maire informe les élus que le bureau d'études NTE a consulté 3 entreprises pour ses travaux et qu'une seule réponse est parvenue en Mairie, à savoir l'offre de l'entreprise F.T.P.B de St Pierre la Cour, qui est la suivante :

* Travaux sur les réseaux EU/EP : 62 810 € HT

* PSE (prestations supplémentaires éventuelles) :.. 5 690 € HT

Soit un total avec les PSE de 68 500 € HT (82 200 € TTC)

Le conseil municipal,

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par le Bureau d'Etudes NTE ;

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte l'offre de l'entreprise FTPB de Saint Pierre la Cour s'élevant à 68 500,00 € HT (82 200 € TTC), avec les PSE (prestations supplémentaires éventuelles) et donne délégation de signature à M. le Maire pour signer le marché public de travaux avec l'entreprise FTPB (procédure adaptée en application de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics).

Demande de subvention du Conseil Départemental 53 pour les travaux réseaux EU/EP rue de l'Oudon

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de solliciter une subvention du conseil départemental au taux de 20% sur une partie des travaux et adopte le plan de financement suivant :

Dépenses :

Estimation des travaux	68 500,00 € HT
Mission maîtrise d'œuvre Cabinet NTE	5 450,00 € HT
Frais étude annexes (levée topographique, inspection vidéo).....	2 201,20 € HT
Total prévisionnel	76 151,20 € HT

Recettes :

Subvention Conseil Départemental 53 (20 % sur une partie des travaux)	8 883,64 €
Reste à la charge de la Commune (prêt, autofinancement).....	67 267,56 €

Divers

Les élus ont pris connaissance du compte-rendu de conseil d'école du 19/02/2018 (effectifs, projets d'école, demandes aux mairies, documents sécurité, cantine ...).

Lettre gérante Bar/Jo :

M. le Maire a donné lecture d'un courrier reçu de la gérante du Bar/Jo (ardoises ont glissées du toit, sur une partie du toit il y a une infiltration d'eau au niveau d'une dépendance (cuve à fuel), sur une autre partie, pas d'infiltration d'eau mais le jour est visible à travers la toiture, et la jauge de la cuve à fuel ne fonctionne plus.

M. le Maire va prendre contact avec la gérante pour qu'un devis puisse être sollicité.